



Aller vers la RE2020

les nouveaux seuils 2025, comment les atteindre et anticiper ceux de 2028 ?

Mardi 03 juin 2025
10h00 - 12h00 En ligne



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



Avec le soutien de



Sommaire

1 Rappels

2 Evolutions réglementaires

3 Actualités

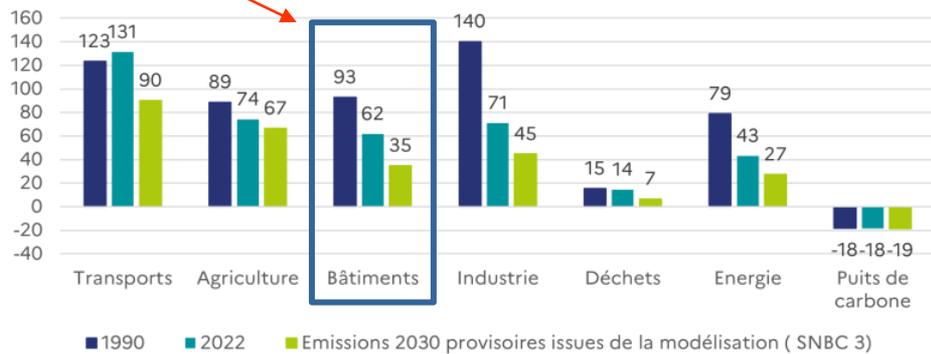
- Mission Rivaton
- Données environnementales
- Observatoire RE2020
- Nouvelles typologies

4 Mot de la fin

5 Liens utiles

1. Rappels – SNBC 3

Répartition des émissions de GES par secteur
Emissions annuelles domestiques de GES réalisées en 1990 et 2022
Horizon 2030 : SNBC 3 (résultats du scénario provisoire)
(en MtCO₂e/an)



Répartition des émissions de GES par secteur (Sources : inventaire national des émissions de gaz à effet de serre - Citepa - Secten 2024 ; modélisations de la DGEC)

Emissions des bâtiments
(observées et projetées*, en MtCO₂eq)

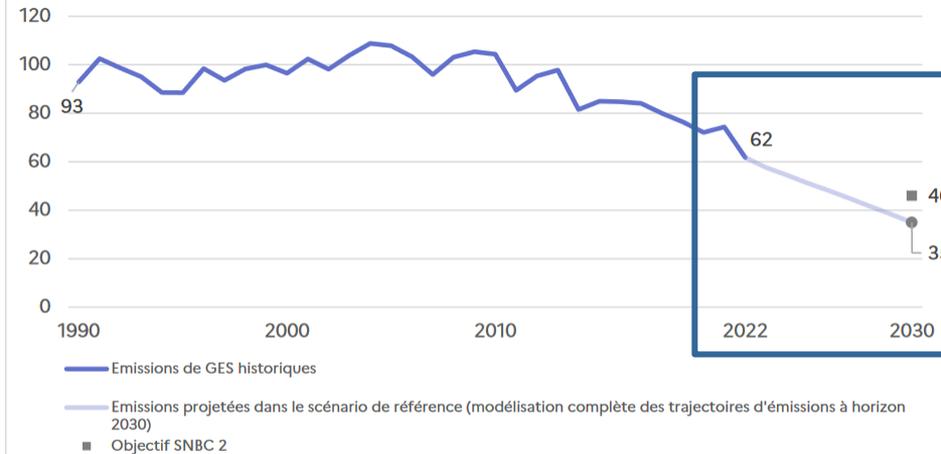


Figure 25 : Evolution des émissions du secteur des bâtiments en Mt CO₂eq (Sources : inventaire national des émissions de gaz à effet de serre, Citepa, Secten 2024 ; modélisations DGEC).

* L'exercice de modélisation permet à ce stade pour le secteur des bâtiments d'atteindre 35 Mt CO₂ eq à l'horizon 2030. Les émissions résiduelles du secteur à l'horizon 2030 sont supérieures à la cible pressentie pour le secteur par le Gouvernement. Des mesures supplémentaires restent à sécuriser dans les prochains mois pour permettre de réduire dans les itérations ultérieures les émissions du secteur à moins de 32 Mt CO₂ eq en 2030.

1. Rappels - Objectifs de la RE2020

1. **Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs**
 - Prise en compte des émissions de carbone du bâtiment sur son cycle de vie
 - Incitation au recours à des modes constructifs peu émetteurs en carbone ou qui permettent de le stocker
 - Privilégier les énergies les moins carbonées et sortir des énergies fossiles
2. **Améliorer la performance énergétique et réduire les consommations**
 - Renforcer la sobriété énergétique à travers le Bbio (performance de l'enveloppe du bâtiment)
 - Systématiser le recours à la chaleur renouvelable
3. **Construire des logements adaptés aux conditions climatiques futures (confort d'été)**
4. **Assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans les logements**
5. **Favoriser les produits issus du réemploi**



2. Evolutions réglementaires

Seuils 2025 – évolutions au 1^{er} janvier 2025

Usages	Bbio max_moyen [points]	Cep,nr max_moyen [kWh/m ² /an]	Cep max_moyen [kWh/m ² /an]	Ic énergie max_moyen [kgCO ₂ eq/m ²]				Ic construction max_moyen [kgCO ₂ eq/m ²]			
				2022- 2024	Jalon 2025	Jalon 2028	Jalon 2031	2022- 2024	Jalon 2025	Jalon 2028	Jalon 2031
				2025- 2027	2028- 2030	2031 +	2025- 2027	2028- 2030	2031 +		
Maisons individuelles	63	55	75	160 – 200*		160	640	530	475	415	
Logements collectifs – RCU	65	70	85	560	320	260	740	650	580	490	
Logements collectifs - Autres					260						
Bureaux	95	75	85	200			980	810	710	600	
Enseignements primaires ou secondaires	68	65 ou 63	72	140 (200 entre 2025-2028 pour RCU)			900	770	680	590	

2. Seuils 2025 – évolutions au 1^{er} janvier 2025

- **Bbio, Cep, Cep,nr et DH** n'évoluent pas pendant toute la période d'application de la RE 2020
- Réduction des seuils **Ic construction** de l'ordre de 15%
- Fin de la modulation liée à l'utilisation des données environnementales par défaut
- Réduction des seuils **Ic énergie** plus notable (sauf MI et bureaux non raccordés à un RCU)
- Fin du recours exclusif au gaz pour les logements collectifs (solutions mixtes acceptées)

2. Decret RETEX – Les changements clés



- **Nouvelles modulations de l'exigence carbone (indicateur Iconstruction) :** Mi_surf est remplacée par Misurf_tot et Misurf_moy, pour alléger les exigences carbone. Misurf_tot s'applique aux petits bâtiments de logements collectifs. Misurf_moy concerne les petits logements collectifs (< 40m²)



- **Réalignement de certaines exigences pour les maisons de grande surface :** l'objectif est d'atteindre un niveau d'ambition similaire à celui des maisons de surface inférieure



- **Ajustement des exigences énergétiques pour les zones chaudes et basses altitudes :** Le seuil Cep_nr_max est relâché via la modulation Mcgeo pour mieux tenir compte des contraintes locales du pourtour méditerranéen.



- **Allègement des exigences pour les maisons raccordées à un réseau de chaleur ou de froid :** Cette mesure soutient les réseaux en cours de verdissement.



- **Encouragement du photovoltaïque :** La modulation Mipv est étendue à toutes les typologies soumises à la RE2020. Elle permet de limiter l'impact carbone dans le calcul de l'indicateur carbone Iconstruction pour éviter de la pénaliser.

Ces changements sont applicables pour tous les dépôts de PC déposés à partir du 1^{er} janvier 2025, coïncidant avec le nouveau jalon de la RE2020

3.1 Mission d'évaluation Rivaton

Objectifs :

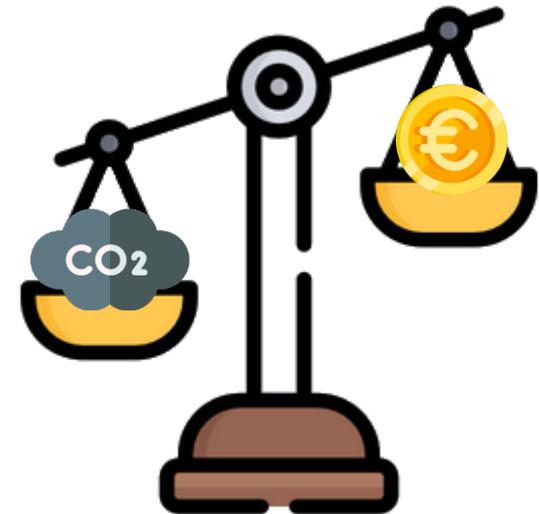
Démarche d'anticipation des futurs jalons :

- Etudier dès maintenant les impacts économiques liés au futur jalon 2028
- Constats, freins, améliorations...
- Proposer des mesures de simplification

Calendrier :

→ Publication du rapport courant mi-juin

La ministre du Logement décidera d'éventuels assouplissements ou corrections à mettre par la suite



<https://www.ecologie.gouv.fr/presse/valerie-letard-lance-mission-devaluation-reglementation-environnementale-matiere>

3. 1 Mission d'évaluation Rivaton

Il y a donc 3 leviers, gratuits ou presque

- 1 L'architecture**
Tout de suite
- 2 La méthode et la donnée**
*Tout de suite et dans le temps
(attention on ne décarbone pas forcément)*
- 3 Le réemploi**
Tout de suite & dans le temps

→ Quel est le potentiel maximum de ces 3 leviers ?
→ Quels freins et solutions pour activer ce potentiel ?

ifpeb carbone4



→ IFPEB : surcoûts de la RE2020 jalon 2028
<https://www.ifpeb.fr/re2028-les-leviers-gratuits-ou-presque/>

L'un des leviers pour atteindre le seuil 2028 : les FDES

3.2 Données environnementales



Et le rythme va s'accélérer :

- Industriels répondant à la demande croissante
- Appel à projet de l'ADEME #FaisTaFDES #FaisTonPEP
- RPC (Règlement sur les Produits de Construction) : déclaration obligatoire au niveau européen progressivement de certaines famille d'ici 2028

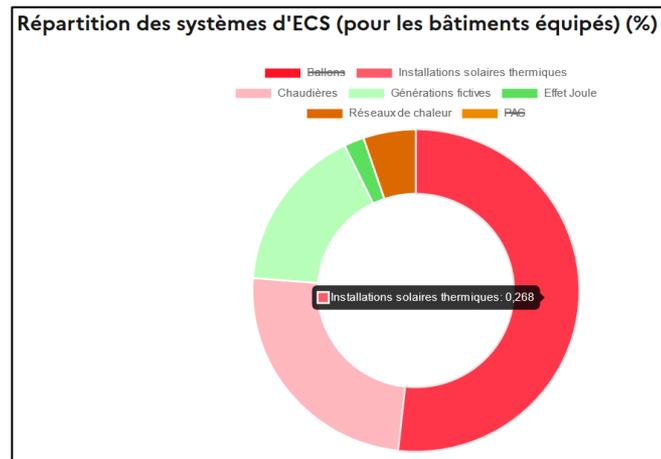
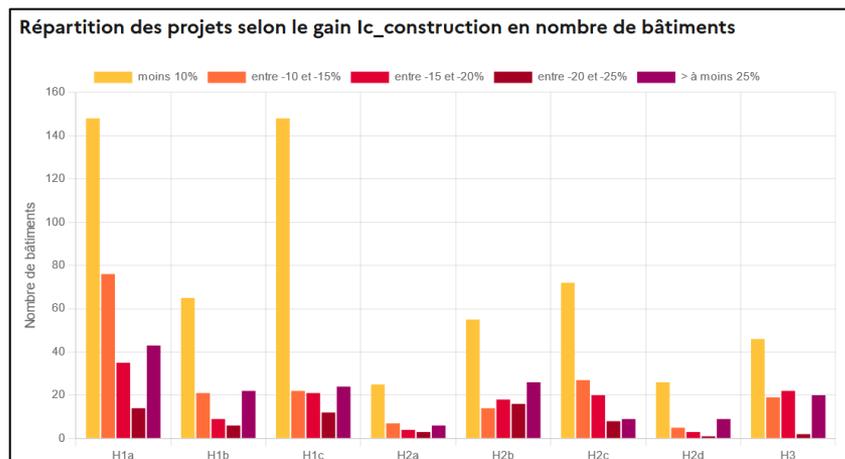
3.3 Observatoire RE2020

Disponible sur : <https://re-batiment2020.cstb.fr/opee/>

Son but :

- Permettre un suivi transparent de la politique publique RE2020
- Alimenter les réflexions sur l'évolution des politiques publiques liées au bâtiment
- Accompagner la montée en compétence de l'ensemble de la filière

Ce qu'on peut y voir :



Bientôt l'open data :

Diffusion des données de la base fille (anonymisée) : dernière ligne droite !

3.3 Observatoire RE2020

Périmètre de l'open data :

- Projets en DAACT
- Typologies : Maisons individuelles, Logements collectifs, Bureaux et Enseignement
- Base fille anonymisée (protection des données RGPD)

1 RSEE = 1 opération = X bâtiments

Exemples de ce qu'on peut y trouver :

- Conformité aux seuils réglementaires (Bbio, Cep, Cep,nr, DH, Ic construction et Ic énergie)
- Gains atteints au regard des exigences
- Matériaux et systèmes utilisés
- Performances d'enveloppe

Date de publication :

- Bientôt sur data.gouv

RE 2020
RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE



3.4 Nouvelles typologies

Consultation publique du décret pour les nouvelles typologies :

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-publique-portant-sur-le-decret-a3183.html>

Du 2 juin au 23 juin

Objectif : entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026



Tous les documents ressources sont disponibles sur le site RT RE bâtiment :

<https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/contributions-des-acteurs-de-la-construction-a-la-a702.html>

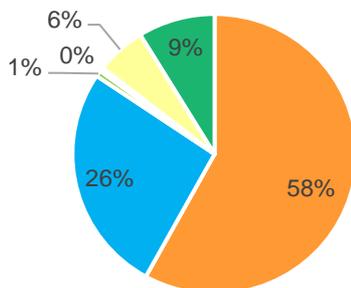
3.4 Nouvelles typologies

Usages	Date d'application
Habitation	1 ^{er} janvier 2022
Bureaux, enseignement primaire ou secondaire	1 ^{er} juillet 2022
Constructions et extensions de petites surface d'habitation, de bureaux ou d'enseignement	1 ^{er} janvier 2023
Habitations légères de loisirs (HLL) < 50 m ² soumises à démarches d'urbanisme	1 ^{er} janvier 2023
Habitations légères de Loisirs < 35 m ² dispensées de formalités d'urbanisme	1 ^{er} janvier 2023
Constructions temporaires d'habitation, de bureaux ou d'enseignement	1 ^{er} juillet 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Médiathèques et bibliothèques • Bâtiment universitaires d'enseignement et de recherche et bâtiments d'enseignements atypiques • Hôtels • Etablissements d'accueil de la petite enfance • Restaurants • Commerces • Vestiaires • Etablissements sanitaires avec hébergement • Etablissement de santé (jour, nuit) • Aérogares • Industries ou artisanats • Etablissements sportifs 	1 ^{er} janvier 2026
<i>Autres typologies de tertiaire (piscine, cinéma, tribunaux...)</i>	<i>Courant 2028</i>

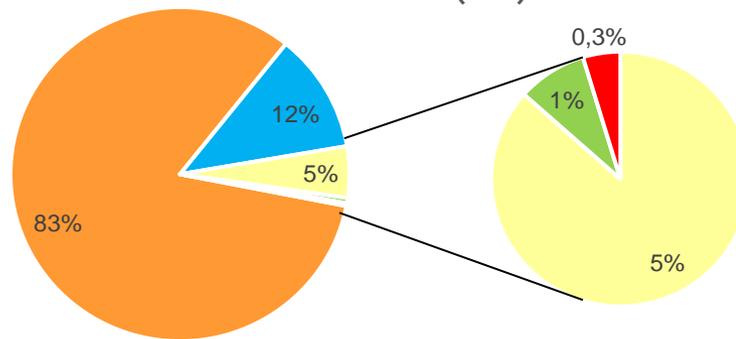
3.4 Nouvelles typologies

Analyse des typologies de projet en RT 2012 et en RE2020

Répartition des projets par typologies en RT 2012 (DAACT)



Répartition des projets par typologies en RE 2020 (PC)



■ MI ■ LC ■ Ens primaire ■ En secondaire ■ BRX ■ Autres tertiaires

■ MI ■ LC ■ BRX ■ Ens primaires ■ Ens secondaire

Si on se base sur ce qui a été fait jusqu'ici en RT2012, 84% de la construction neuve était surtout dédiée à de l'habitation (58%+26%)

4. Mot de la fin

Ne pas voir la RE2020 comme une contrainte mais plutôt comme une **opportunité d'aller plus loin**

- **Objectif** : trouver le meilleur compromis technico-financier pour le client en fonction de ses besoins
 - mais aussi le guider dans ses choix pour l'exploitation
 - penser en **coût global** sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment
- **Ne pas oublier** :
 - meilleure qualité de vie,
 - meilleure confort thermique et acoustique,
 - une FDES peut offrir un meilleur impact carbone et un bénéfice sanitaire (qualité de l'air intérieur)
 - optimisation du taux de vitrage = confort visuel, bien-être
 - réduction des factures

5. Liens utiles

- **GTM 2 :**
- <https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/definition-des-exigences-re2020-applicables-a-de-a702.html>
- **CAP2030 :**
- <https://www.planbatimentdurable.developpement-durable.gouv.fr/cap-2030-r354.html>
- **OPEE:**
- <https://re-batiment2020.cstb.fr/opee/statistiques>
- **Autres questions ou suggestions d'améliorations de l'observatoire :**
- concertation-re2020@developpement-durable.gouv.fr
- **FAQ RT-RE :**
- <https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/re2020-r436.html>
- **Guide CEREMA mis à jour le 09/05/2025**
- <https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/guide-re2020-mise-a-jour-du-9-mai-2025-a1013.html>

Quelle valeur max pour Ic construction ?

Le seuil maximal à ne pas dépasser pour les composants et le chantier:

$Ic_{\text{construction_max}}$ se calcule sur la base d'une valeur moyenne pivot ($Ic_{\text{construction_max_moyen}}$) modulée en fonction des caractéristiques du projet:

➤ La valeur pivot correspond à un bâtiment moyen : Modulée selon 8 paramètres:

$$Ic_{\text{construction_max}} = Ic_{\text{construction_maxmoyen}} \times (1 + \text{Micombles} + \text{Misurf_moy} + \text{Misurf_tot}) + \text{Migéo} + \text{Miinfra} + \text{Mivrd} + \text{Mided} + \text{Mipv}$$



Quelles modulations du Ic construction max moyen?

$$Ic_{\text{construction_max}} = Ic_{\text{construction_maxmoyen}} \times (1 + \text{Micombles} + \text{Misurf_moy} + \text{Misurf_tot}) + \text{Migéo} + \text{Miinfra} + \text{Mivrd} + \text{Mided} + \text{Mipv}$$



- **Micombles:** modulation selon la surface de plancher de combles aménagés dans le bâtiment pour les maisons individuelles;

Quelles modulations du Ic construction max moyen?

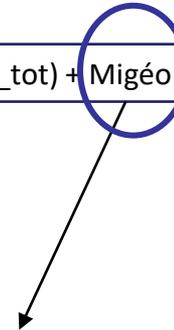
$$Ic_{\text{construction_max}} = Ic_{\text{construction_maxmoyen}} \times (1 + Micombles + \text{Misurf_moy} + \text{Misurf_tot}) + Migéo + Miinfra + Mivrd + Mided + Mipv$$

- **Misurf_moy**: modulation selon la surface moyenne des logements du bâtiment ou de la partie de bâtiment, pour les bâtiments d'habitation ;
- **Misurf_tot** : modulation selon la surface de référence du bâtiment ou de la partie de bâtiment; (remplace l'ancien **Misurf** pour les bâtiments d'usage autre qu'habitation);



Quelles modulations du Ic construction max moyen?

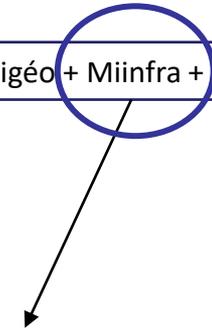
$$Ic_{\text{construction_max}} = Ic_{\text{construction_maxmoyen}} \times (1 + Micombles + Misurf_moy + Misurf_tot) + \text{Migéo} + Miinfra + Mivrd + Mided + Mipv$$



Migeo: modulation selon la localisation géographique (zone géographique et altitude).

Quelles modulations du Ic construction max moyen?

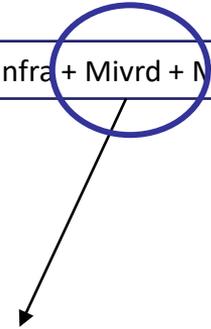
$$Ic_{\text{construction_max}} = Ic_{\text{construction_maxmoyen}} \times (1 + Micombles + Misurf_moy + Misurf_tot) + Migéo + \text{Miinfra} + Mivrd + Mided + Mipv$$



Miinfra: modulation selon l'impact des fondations et des espaces en sous-sol du bâtiment.

Quelles modulations du Ic construction max moyen?

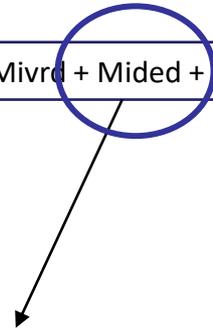
$$Ic_{\text{construction_max}} = Ic_{\text{construction_maxmoyen}} \times (1 + Micombles + Misurf_moy + Misurf_tot) + Migéo + Miinfra + Mivrd + Mided + Mipv$$



MIVRD: modulation selon l'impact de la voirie et des réseaux du bâtiment

Quelles modulations du Ic construction max moyen?

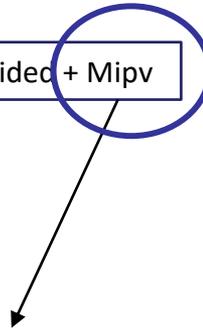
$$Ic_{\text{construction_max}} = Ic_{\text{construction_maxmoyen}} \times (1 + Micombles + Misurf_moy + Misurf_tot) + Migéo + Miinfra + Mivrd + Mided + Mipv$$



Mided: modulation selon l'impact des données environnementales par défaut et valeurs forfaitaires dans l'évaluation du bâtiment

Quelles modulations du Ic construction max moyen?

$$Ic_{\text{construction_max}} = Ic_{\text{construction_maxmoyen}} \times (1 + Micombles + Misurf_moy + Misurf_tot) + Migéo + Miinfra + Mivrd + Mided + Mipv$$



Mipv: modulation selon l'impact de l'installation de panneaux photovoltaïques

PROJET DE FIN D'ÉTUDES D'INGÉNIEURE

Léonie Dujardin – DREAL GE 18/11/2024 – 14/03/2025

Étude et évaluation des performances énergétiques et environnementales des bâtiments certifiés PassivHaus par rapport aux exigences de la RE2020

1. Analyse croisée des labels Passiv' Haus, Bâtiment Biosourcé et de la RE2020



2. Statistiques : observatoire de la RE2020 (zone H1b) et projets passifs dans le GE



3. Etude de cas: maison passive biosourcée RE2020

Mémoire, annexes, résumé:

<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/re-2020-textes-d-application-a20562.html>

